

COMITÉ DE PARENTS

PROCÈS-VERBAL de la réunion virtuelle du **Comité de parents** du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le **jeudi 23 février 2023**, à 19:15 sur la plateforme Zoom, et présidée par madame Tania Naim, présidente.

PRÉSENCES

Académie Saint-Clément		Madame Tania NAIM
Au Trésor-du-Boisé	Absente	Monsieur Hugo DE KOULEN
Beaconsfield	Absente	Madame Élizabéth HUART
Beau-Séjour	Absente	Madame Dalia RAMY
Bois-Franc-Aquarelle		Madame Tania NICOLAS
Cardinal-Léger	Absent	Monsieur Fadi BRAYKEH
Catherine-Soumillard	Absente	Madame Nadine GUERTIN
Cavelier-De-LaSalle		Madame Hala JAWLAKH
Chanoine-Joseph-Théorêt	Absente	Madame Marie-Claude BÉLANGER
Collège Saint-Louis		Madame Cristelle LAMOTHE
Dalbé-Viau		Madame Annie ARSENAULT
De la Mosaïque		Monsieur Philippe LAMY
De la Traversée		Monsieur Steve DUBREUIL
De l'Altitude		Madame Marie-Hélène HOFBECK
De l'Odyssée		Madame Nathalie MIRON
De l'Orée-du-Parc		Madame Raymonde GOMIS
Des Amis-du-Monde		Madame Martine RIENDEAU
Des Berges-de-Lachine		Madame Françoise MICHAUD
Des Coquelicots		Madame Marie-Claude DESAULNIERS
Des Découvreurs	Absente	Madame Evelyne BEAULIEU
Des Grands-Êtres		Madame Anne-Hortense EBENA
Des Marguerite		Monsieur Alexandre EYQUEM
Des Saules-Rieurs		Madame Myriam MÉNARD
Des Sources		Monsieur Éric MATHIEU
Dollard-des-Ormeaux		Madame Marie-Ève BERGERON
Dorval-Jean-XXIII	Absent	Monsieur Othman HABLANI
Du Bois-de-Liesse		NIL
Du Bout-de-l'Île	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
Du Grand-Chêne	Absente	Madame Sonia DJELID
Du Grand-Héron	Absente	Madame Gabriela GALICIA VAZQUEZ
Du Petit-Collège		Monsieur Frédéric DUBÉ
Du SAS	Absente	Madame Christelle Sylvie ONOMO
Édouard-Laurin	Absente	Madame Valérie LAVERDIÈRE
Émile-Nelligan		Monsieur Amir HOUSHMAND
Enfants-du-Monde	Absent	Monsieur Yassine HAOUARI
Enfant-Soleil	Absente	Madame Myuri VARAPPIRAGASAM
Félix-Leclerc	Absente	Madame Sylvie MARIAGE
Gentilly		Madame Anne-Marie ROBITAILLE
Guy-Drummond		Madame Elizabeth VILLENEUVE
Harfang-des-Neiges	Absente	Madame Mailin AGUILERA
Hébert		Monsieur Louis BOURGEAULT
Henri-Beaulieu		Madame Rawand AKIKI
Henri-Forest	Absent	Monsieur Fadi AOUN
Île-des-Soeurs	Absente	Madame Stéphanie PELLERIN
Jacques-Bizard		NIL
Jardin-des-Saints-Anges		Monsieur Dominic ROUSSEL
Jean-Grou	Absent	Monsieur Abdelmoultalib LACHEHAB EL IDRISSE
Jonathan	Absent	Monsieur Carl LETENDRE
Jonathan-Wilson		Madame Nina IOUSSOUPOVA
John-F. Kennedy	Absent	Monsieur Yan OUELLETTE
Joseph-Henrico		Monsieur Martin POIRIER
Katimavik	Absente	Madame Marta CRUZ
Lajoie	Absente	Madame Kahina LADJ
Lalande		Madame Marie-Hélène HOFBECK

Laurendeau-Dunton	Absent	Monsieur Abdallah BRAHIMI
Laurentide		Madame Mireille-Épiphanie TCHIAKO
L'Eau-Vive	Absente	Madame Rosette MALULU
Lévis-Sauvé		NIL
Marguerite-Bourgeoys		Monsieur Luc MICHAUD
Martin-Bélanger		NIL
Monseigneur-Richard		Madame Mélanie BAZIN
Mont-Royal	Absente	Madame Karine GIMMIG
Murielle-Dumont		Madame Mélanie RENAUD-MAUSSENET
Notre-Dame-de-la-Garde		Monsieur Jérôme PÉPIN
Notre-Dame-de-la-Paix	Absent	Monsieur Sébastien LAPOINTE
Notre-Dame-de-Lourdes	Absente	Madame Véronique GÉLINAS
Notre-Dame-des-Rapides	Absent	Monsieur Michael-Peter MORIN
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs		NIL
Nouvelle-Querbes		NIL
Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont		NIL
Paul-Jarry	Absente	Madame Roxanne ROUSSEL
Perce-Neige		Madame Elham ESHAGHPOUR
Philippe-Morin		Madame Aurora BETANCOURT
Pierre-Laporte	Absent	Monsieur Julien VÉRONNEAU
Pierre-Rémy		NIL
Pointe-Claire		Monsieur Romain NANTA
Rose-Virginie-Pelletier		NIL
Saint-Clément-Est		Monsieur Xiaozhou ZHOU
Saint-Clément-Ouest		Monsieur Mathieu RINALDI
Sainte-Catherine-Labouré		Madame Viviane FOURNIER-POIRIER
Sainte-Genève-Ouest		NIL
Sainte-Genève-Sud	Absente	Madame Judith LALONDE-DIONNE
Saint-Georges	Absent	Monsieur Simon MARTINEAU
Saint-Gérard	Absent	Monsieur Philippe GRECARD
Saint-Germain-d'Outremont	Absent	Monsieur Serge CARON
Saint-Laurent	Absente	Madame Maryam SEYFAEE
Saint-Louis	Absent	Monsieur Patrick BARRETTE
Saint-Luc	Absent	Monsieur Alex Ligory AMIRTHA NATHAR
Saint-Rémi		Madame Adriana LANZA
Terre-des-Jeunes	Absente	Madame Kathlene MARCELO-VIDAL
Très-Saint-Sacrement	Absente	Madame Marie-Hélène LECLERC
Victor-Thérien		Monsieur Jean-François CODÈRE

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉHDAA

Laurentide		Madame Nathalie RUIZ D'ESCRIVAN
Félix-Leclerc		Madame Katherie ROCHETTE
Peter-Hall	Absente	Madame Francine ACHO
Au Trésor-du-Boisé		Monsieur Bachar SOUAF

AUTRES MEMBRES PRÉSENTS

Madame Raymonde Gomis, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Bianca Nugent, substitut, CCSÉHDAA
 Madame Mélissa Pilon, substitut, école Chanoine-Joseph-Théorêt
 Madame Hala Jawlakh, substitut, école Monseigneur-Richard
 Madame Tania Naim, substitut, école Mont-Royal
 Monsieur Michel-André Vallières-Nollet, substitut, école du Grand-Héron
 Madame Virginie Tourte, substitut, école Saint-Louis
 Madame Katalin Dancsecs, substitut, école Saint-Luc

Public

Madame Marie-Ève Brunet-Kitchen, parente, école Chanoine-Joseph-Théorêt
 Monsieur Ghislain Laporte, président du CA du CSSMB
 Madame Nadia El Jilali, parente, école de l'Altitude
 Monsieur Ibrahim Hamani, parent, de l'Altitude
 Monsieur Komla Avoumatsodo, parent, école Perce-Neige
 Monsieur El Mostafa Boutkhil, parent, école de l'Altitude

Autres présences

Monsieur Alain Lavoie, directeur général adjoint au CSSMB

Monsieur Rudi Maghuin, secrétaire au procès-verbal au CSSMB

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures 21.

Madame Tania Naim, présidente du CP, salue les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

1. PAROLE DU PUBLIC

Le transfert du programme de bain linguistique (anglais intensif / immersion anglaise) se situant actuellement à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt vers l'école des Coquelicots dans le quartier Crawford est évoqué. Ces deux écoles se trouvent dans l'arrondissement de Verdun. Le CE de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt a dû prendre la décision de se départir du programme de bain linguistique afin d'être en mesure d'accueillir tous les élèves de son bassin, et ce, dès septembre prochain. Il semble que la seule école ayant encore des locaux disponibles sur tout le territoire de Verdun est l'école des Coquelicots. Or l'école a défini que la priorité d'accès à ce programme irait aux élèves de son bassin. Les places restantes seraient attribuées en choix d'école sur la base du premier arrivé, premier servi. Si la demande en choix école est plus grande que le nombre de places disponibles, les places seront attribuées selon les critères des choix d'école ou de tirage au sort. Des élèves anglophones pourraient faire partie du bain linguistique même si ceux-ci en sont exclus actuellement. Aucun mécanisme ne semblerait être prévu pour garantir que les élèves qui s'engagent dans le programme répondent à un profil qui permettra d'assurer leur réussite scolaire. Dans ces conditions, le programme ne pourra pas se poursuivre dans sa forme actuelle qui offre un enrichissement dans tout le cursus scolaire en raison du profil des élèves qui y sont admis. Ce programme répond aux besoins de certains élèves doués, talentueux ou qui ont un rythme d'apprentissage plus soutenu.

Contrairement à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt de Verdun, l'école des Coquelicots, située dans le quartier Crawford, se trouve complètement à l'extrémité Ouest du territoire de Verdun. Quant à elle, l'école Chanoine-Joseph-Théorêt est située à quelques minutes de marche du métro Jolicoeur et est desservie par plusieurs lignes d'autobus. Les élèves les plus proches de l'école des Coquelicots, en dehors de ceux du bassin de l'école, sont à plus de 1,3 kilomètres en raison de l'immense terrain de l'hôpital Douglas qui sépare le quartier Crawford du reste de Verdun. Pour les élèves les plus éloignés, ceux de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, ils se trouvent à environ 4,5 km.

Il y a quelques années, lorsque des discussions se sont tenues concernant la construction de l'école des Coquelicots, et du changement de bassin ayant impliqué les écoles Sainte-Geneviève-Sud, des Coquelicots, Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-de-Lourdes et Chanoine-Joseph-Théorêt, le plan initial était de transférer le programme de bain linguistique et les classes langage de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt à l'école des Coquelicots ou à l'école Sainte-Geneviève-Sud afin de libérer de l'espace à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt afin d'accueillir des élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Garde en surpopulation. Les classes langage de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt ont été transférées à l'école Sainte-Geneviève-Sud, tel que prévu dans le plan, mais des classes TSA (3) se sont ajoutées, ce qui n'a pas contribué à réduire la pression sur le besoin d'espace à l'école. Le bain linguistique a été maintenu.

Devant cette proposition qui visait à régler des enjeux de surpopulation, plusieurs parents des écoles du quartier avaient exprimé des craintes d'accessibilité physique du programme de bain linguistique si celui-ci était transféré à l'école des Coquelicots puisque ce programme n'offre pas de transport scolaire (il s'agit d'un choix école). Pour prendre en considération ces préoccupations exprimées par ces parents, il avait été décidé par le CSSMB de maintenir le programme de bain linguistique à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. L'avantage qu'avait l'école Chanoine-Joseph-Théorêt, c'était qu'elle est accessible à pied

pour les élèves des écoles Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-de-Lourdes, Lévis-Sauvé et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. Les élèves de Crawford (école des Coquelicots) et de l'école Notre-Dame-de-la-Paix peuvent s'y rendre en transport en commun par un trajet direct. Les parents qui reconduisent leur enfant à pied se trouvent ensuite à proximité d'un métro et peuvent donc poursuivre leur trajet vers leur travail, et ce, sans avoir à utiliser la voiture. Les élèves qui se rendent par eux-mêmes sont moins dépendants des horaires d'autobus et peuvent choisir de marcher (et aussi faire des économies).

S'il y a transfert à l'école des Coquelicots, les élèves des écoles Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Lévis-Sauvé vont devoir faire un transfert ou un long trajet en transport en commun pour se rendre à l'école. La majorité des élèves de toutes les écoles ne pourront pas se rendre à pied. Cela éliminera tous les bénéfices que l'activité physique peut leur apporter, tant pour leur quotidien que pour les bonnes habitudes de vie qui s'installent grâce à ce mode de vie. Cela a aussi un coût pour ces élèves et leur famille car il sera nécessaire d'acheter une passe d'autobus (ou d'aller reconduire en voiture leur enfant). Comme les résidents du quartier Crawford autour de l'école des Coquelicot se sont montrés très préoccupés par l'augmentation des voitures dans le quadrilatère de l'école, ce fût un motif de mobilisation de citoyens contre le projet de construction de la nouvelle école.

Lorsqu'on transfère des classes langage (accueil) ou TSA d'une école à une autre, les élèves bénéficient du transport scolaire et peuvent aller au Service de garde de leur école de quartier près de la maison. Ce n'est pas le cas des élèves du programme de bain linguistique. C'est un choix école et aucun transport n'est fourni par le CSSMB.

Madame Brunet-Kitchen mentionne que les nouveaux élèves qui s'inscriront dans le programme, une fois acceptés en 5^{ème} année, n'auront pas la certitude de suivre les deux années complètes. Les nouveaux élèves déménageant dans le secteur de l'école des Coquelicots auraient la possibilité de joindre l'école et des choix déchirants pourraient devoir être faits étant donné la pleine capacité de l'école. Les deux ans du programme qui existent aujourd'hui à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt ne sont pas protégés pour la suite. Madame Kitchen révèle une grande inquiétude des parents quant à la pérennité du programme de bain linguistique tel qu'il existe aujourd'hui, mais également quant à son accessibilité à tous les élèves de Verdun. Dans ce contexte, le CE de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt a émis plusieurs préoccupations et a souhaité créer un comité stratégique en vue de réfléchir aux différents éléments qui pourraient mettre fin au programme de bain linguistique tel qu'il est connu aujourd'hui. Madame Brunet-Kitchen évoque le souhait du CE de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt de créer un comité stratégique, composé des parents de toutes les écoles concernées, afin de voir à garder vivant ce programme qui est très rassembleur et très important pour de nombreuses familles du quartier.

Madame Brunet-Kitchen énumère les objectifs qu'aurait ce comité, à savoir évaluer l'intérêt des parents des enfants fréquentant les écoles de Verdun concernant le maintien du programme ; identifier, avec le CSSMB, les blocages et les défis concernant le maintien du programme dans le quartier ; consulter les parties prenantes (enfants, équipes écoles, parents et autres experts pouvant avoir un regard sur la situation) ; élaborer un rapport, avec des propositions et des recommandations, qui serait remis au CSS et/ou au ministère de l'Éducation ; partager les résultats des réflexions avec les parents des différentes écoles de Verdun et assurer un suivi auprès du CSSMB. Madame Brunet-Kitchen déclare que la raison de sa prise de parole était de sensibiliser les membres du CP à la situation vécue actuellement à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt, mais qui concerne l'entièreté des élèves des écoles de Verdun. Elle ajoute qu'elle désirait également sensibiliser les délégués des écoles de Verdun quant à une lettre qu'ils recevront sous peu concernant la création de ce comité.

Madame la présidente mentionne que les délégués des écoles concernées pourront effectuer des démarches et en faire le suivi au CP.

Madame Mélissa Pilon, substitut de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt, souligne être le parent d'un élève qui devra subir un changement d'école. Elle indique que plusieurs

parents se demandent, étant donné qu'il s'agit d'un programme requérant un engagement de deux ans et que le changement est administratif, s'il serait possible qu'un transport soit offert car il s'agit d'un enjeu pour beaucoup de familles dont les enfants ne seront pas en mesure de suivre le programme car l'école est située trop loin de la maison. Elle ajoute que les parents ont le choix de poursuivre ou non mais qu'ils sont un peu contraints car, à la base, lors de l'inscription, il était question d'une durée de deux ans. Madame la vice-présidente demande si le choix de suivre le bain linguistique n'est pas un choix d'école. Elle ajoute que le transport n'est normalement pas offert aux choix d'école. Madame Pilon répond qu'il s'agit effectivement d'un choix d'école à l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Les parents de 5^{ème} année ont fait le choix de cette école. Elle ajoute qu'il s'agit d'un programme qui dure deux ans. C'est un groupe fermé d'élèves qui se suivent (5^{ème} et 6^{ème} années).

Madame Pilon souligne que les parents ont été mis au courant il y a une semaine et que les inscriptions sont présentement en cours. Elle signale que 24 élèves sont inscrits.

Monsieur Lavoie déclare que madame Danielle Roberge, DGA en charge du secteur de Verdun, a eu l'occasion de lui parler de cette situation. Il soutient que madame Roberge est très sensible face à cette situation. Monsieur le DGA indique qu'il y a plusieurs enjeux. Il mentionne qu'il faut tenir compte de la Loi sur l'instruction publique qui fait en sorte que des jeunes appartiennent à l'école de quartier de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt. Ils sont prioritaires. Monsieur Lavoie relate qu'il y a habituellement une classe de 5^{ème} année et une classe de 6^{ème} année à l'école des Coquelicots. Le CSSMB s'est engagé à ouvrir une deuxième classe de 5^{ème} année et une deuxième classe de 6^{ème} année l'an prochain pour que les élèves qui le souhaiteraient puisse continuer dans ce programme. Il ajoute qu'il ne s'agit pas tout à fait du même programme car celui de l'école Chanoine-Joseph-Théorêt est très spécifique mais que le CSSMB pense que l'esprit s'en rapproche. Monsieur le DGA mentionne que le CSSMB est ouvert aux travaux qui pourront être effectués par le comité. Il déclare que le CSSMB est toujours ouvert aux meilleures solutions qui pourraient être proposées. Le CSSMB cherche aussi quelle est la meilleure solution dans une situation comme celle-là. Il convient qu'elle est délicate et difficile, notamment pour les élèves de 5^{ème} année primaire ayant déjà fait leur première année dans le programme et qui ne pourront pas continuer dans leur école l'an prochain. Il mentionne que le CSSMB comprend très bien que cela devrait être plus facile pour les élèves de 4^{ème} année qui arriveront dans le programme l'an prochain.

Madame Pilon demande à monsieur Lavoie si la volonté du CSSMB n'était pas de garder le bain linguistique dans sa forme actuelle mais d'ajouter des classes à l'école des Coquelicots. Monsieur le DGA répond que l'ajout de classes a pour objectif de permettre aux élèves de continuer. Si on n'ajoutait pas de classes, on ne donnerait pas la chance à d'autres élèves qui sont actuellement dans ce programme de s'inscrire à l'école des Coquelicots parce que nous serions bloqués par le nombre. Il y a cette volonté d'ouvrir ces deux classes supplémentaires pour accueillir le plus grand nombre d'élèves voulant s'inscrire.

Monsieur le DGA précise que la politique du transport du CSSMB est claire. Il est offert à l'élève qui fréquente son école de quartier, qu'il soit dans un programme particulier ou pas. Dès qu'on n'est pas dans l'école de quartier, le transport ne s'applique pas. Cela vaut pour l'ensemble des écoles du CSSMB et la politique du transport du CSSMB qui le spécifie.

Madame Brunet-Kitchen souligne que la demande pour le transport concernait l'année en cours afin d'atténuer les impacts sur la cohorte existante et non sur les nouveaux élèves qui s'inscriront. Elle mentionne que la majeure préoccupation en lien avec les nouveaux élèves inscrits à trait aux réponses que les directions scolaires sont capables de donner ne confirment pas que l'élève pourra garder sa place pendant deux ans.

Aucun autre point n'est soulevé par les membres du public.

2. MOT DU DGA

Monsieur Lavoie répond aux questions lui ayant été acheminées avant la rencontre.

Dans la foulée de l'article paru le 2 février dans la Presse - [Élèves « à risque » Enseignants non qualifiés recherchés](#), il a été demandé à monsieur le DGA combien d'enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s sont à l'emploi du CSSMB et combien d'entre eux sont en adaptation scolaire et au régulier. Monsieur Lavoie mentionne qu'on entend beaucoup parler de ce sujet et qu'on a l'impression qu'il y a un nombre très important d'enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s, aussi communément appelés de gens ayant une tolérance à l'enseignement. Il indique avoir effectué des recherches et qu'il va donner des chiffres qu'il faut prendre pour aujourd'hui car ils varient de jour en jour. Monsieur le DGA présente les chiffres les plus récents (du jour). 358 enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s sont à l'emploi du CSSMB. Cela peut paraître important mais il faut mettre ce nombre en perspective. Beaucoup d'enseignant(e)s sont à l'emploi du CSSMB, si bien que cela donne un chiffre tournant autour des 3 ou 4%, dépendant des moments dans l'année. Monsieur Lavoie ajoute que le CSSMB a la chance, à Montréal, d'avoir un bassin important de personnes ayant déjà des *baccalauréats* dans des domaines spécialisés. Le CSSMB recrute dans ce bassin. Monsieur le DGA prend l'exemple d'une personne ayant un bac spécialisé en français. Il ne s'agit pas d'un(e) enseignant(e) mais c'est une personne qui a une formation de premier cycle universitaire qu'on accompagne en pédagogie par la suite. Il ajoute qu'il est rassurant qu'on ait accès à des personnes qui ont des formations universitaires solides. C'est une chance que nous avons à Montréal. Cela fait partie des critères du CSSMB pour aller chercher des personnes qui sont non légalement qualifiées.

Monsieur le DGA signale que la même question lui a été posée au niveau des professionnels. En psychologie, il manque présentement 11 postes à 100% pouvant être morcelés (ex : 40% dans une école et 60% dans une autre). En psychoéducation, il manque 20 postes. En orthophonie, il manque 13 postes. En ergothérapie, il manque 3 postes et il manque 1 poste de conseiller en orientation. Monsieur Lavoie ajoute qu'il manque trois préposés aux personnes handicapées et 14 TES. Il déclare que ce sont des chiffres quand même importants, surtout au niveau des psychoéducateurs. Il soutient qu'il faut se rappeler que le CSS a ajouté beaucoup de professionnels et de TES lors des dernières années. Si nous remontons il y a quatre ans, il y avait beaucoup moins de professionnels et de TES. Beaucoup de budgets ont été reçus et on a pu apporter des ajouts. Il soutient qu'il s'agit de chiffres préoccupants mais que beaucoup de services sont offerts dans nos écoles. Il ajoute que 97% de nos enseignant(e)s sont légalement qualifié(e)s dans nos écoles et qu'il s'agit d'une bonne stabilité. Monsieur le DGA indique qu'il lui a été demandé ce que faisait le CSSMB pour soutenir ces personnes. Il mentionne que le CSSMB a été particulièrement créatif depuis trois ans. Un partenariat a été travaillé avec l'Université du Québec en Abitibi pour offrir une maîtrise est des certificats d'accompagnement en enseignement. Monsieur Lavoie évoque également un programme de maîtrise qualifiante en partenariat avec la [TÉLUQ](#) pour nos enseignant(e)s. Nos enseignant(e)s, sont accompagnés, en plus d'avoir un bac disciplinaire. Ils obtiendront des crédits en pédagogie et pourront obtenir un brevet suite à cette démarche. Monsieur le DGA soutient qu'il s'agit d'un partenariat original entre le CSSMB et l'Université. Le CSSMB avait amorcé une réflexion en ce sens il y a déjà plus de quatre ans puisqu'il était possible de voir venir cette situation. Le ministère de l'Éducation veut aussi aller de l'avant pour, éventuellement, offrir des formations. Il a même annoncé qu'il aimerait réduire la formation de 60 crédits à 30 crédits universitaires. Monsieur Lavoie indique que nos enseignant(e)s bénéficient aussi d'insertions professionnelles. Les enseignant(e)s qui ont de l'expérience deviennent des mentors pour aider, accompagner et donner des accès aux référentiels et aux bases en pédagogie. Il soutient que cela se vit très bien dans nos écoles. Monsieur le DGA évoque le devancement des bassins d'affectation mis en place l'an passé. Il explique que les derniers bassins d'affectation destinés au personnel se sont parfois tenus assez tard, c'est-à-dire autour du 20 juin, ce qui laissait peu de marge de manœuvre en juillet et en août pour combler des postes. Il souligne que cette façon de procéder est la même dans tous les CSS. Plutôt que de finir le 20 juin, on finit maintenant autour du 20 mai. Cela donne un mois d'avance sur tout le monde pour recruter. Il soutient qu'il s'agit d'une mesure qui a été payante, l'an passé et le CSSMB va poursuivre dans ce sens cette année. Monsieur Lavoie indique qu'on voudrait devancer davantage (fin avril) mais il s'agit d'un exercice qui devient impossible car les bassins d'affectation sont liés à la clientèle et

aux inscriptions que nous vivons d'ailleurs présentement. On ne peut pas aller plus vite que cela mais, déjà, un mois d'avance fait la différence au niveau des affectations. Il est demandé à monsieur le DGA si on parle toujours des ETC pour les professionnels (Équivalent temps complet). Monsieur Lavoie répond affirmativement.

Monsieur le DGA signale avoir reçu une question en lien avec un autre [article paru dans le journal La Presse](#). L'article relate qu'il semble y avoir davantage de violence et d'intimidation dans nos milieux. Il a été demandé à monsieur Lavoie si le CSSMB aurait des chiffres à présenter à ce sujet. Monsieur le DGA répond qu'il s'agit d'un élément que le CSS ne peut pas monitorer car beaucoup d'éléments sont impliqués, des petits comportements aux plus grands comportements inacceptables. Ce sont les écoles qui font la gestion des situations d'intimidation ou de violence. Il déclare qu'on voit bien, en sortant de la pandémie, même si on ne monitoré pas, que des élèves, tout comme plusieurs personnes dans notre société, sont blessés. C'est vrai dans la société alors que davantage de personnes ont besoin d'un plus grand soutien qu'habituellement, et c'est aussi vrai chez nos élèves. Cela peut se manifester par plus de violence et d'intimidation, mais cela peut aussi se manifester de plusieurs autres façons. Cela peut se manifester par des formes de dépression ou de l'anxiété. Le CSSMB est très attentif à cela. Monsieur Lavoie mentionne qu'il faut se rappeler qu'il y a toute une équipe, dans nos milieux, qui assure la surveillance et l'encadrement dans l'école. On a des percées, au CSSMB, dans certains milieux. Monsieur Lavoie évoque l'école secondaire des Sources qui a implanté le programme SCP (Soutien au comportement positif). Il s'agit d'une expérience qui est en train de faire des petits dans plusieurs écoles. Cela donne d'excellents résultats. Par exemple, en mettant ce programme en place, nous sommes passés de 1 400 sorties de classes, d'élèves ayant un mauvais comportement dans cette école, à une centaine, en l'espace de deux ans. Il est important d'intervenir sur les comportements qui ne sont pas acceptables mais aussi d'avoir des programmes spécifiques pour renforcer les comportements positifs. Monsieur le DGA ajoute qu'on parle aussi de problématiques qui débutent souvent dans les médias sociaux lorsqu'on parle violence dans les écoles secondaires. Souvent, le lundi matin, dans nos écoles, on récupère des histoires qui ont débuté dans les médias sociaux, la fin de semaine. Il soutient qu'il y a toute une prise de conscience collective qu'on doit faire. Peut-être davantage de surveillance à la maison? Des liens se brisent la fin de semaine faisant en sorte que cela explose, le lundi matin, quand les élèves se voient en présentiel à l'école. Monsieur le DGA indique que le CSSMB est en train d'outiller les directions d'école à l'aide d'une formation de madame [Maya Alieh](#), du SPVM. Madame Alieh est spécialisée en cyberenquête. Monsieur Lavoie déclare que nos écoles sont présentement en révision des projets éducatifs et qu'il s'agit d'un bon moment pour dresser un bilan de ce qui se passe, pour prendre un portrait de la situation et mettre des moyens et des priorités en place au projet éducatif afin d'adresser les difficultés d'intimidation et de violence mais aussi d'anxiété et de santé plus globale des élèves. La mission de l'école est d'instruire et d'avoir des résultats mais aussi de socialiser les élèves et les amener à s'épanouir dans leur globalité.

Monsieur Lavoie signale avoir reçu une question lui demandant quelles mesures sont mises en place au CSSMB afin d'améliorer les résultats pour les années à venir car le taux d'échec a augmenté. Il répond qu'on ne peut pas affirmer que le taux d'échec a augmenté au CSSMB. Il indique qu'on constate une stabilité complète au primaire lorsqu'on prend les résultats de la première étape de novembre passé et les résultats de juin dernier. Il ajoute que nos résultats sont très forts. On observe aussi une stabilité assez grande du côté du secondaire, à l'exception de Français 5^{ème} secondaire. Il évoque le retour des examens ministériels, l'an passé et indique que, là, les résultats ont baissé. C'est une tendance observée à travers le Québec. Monsieur Lavoie soutient que le CSSMB, ses parents et les membres de la communauté peuvent être fiers du fait que les résultats sont en maintien. Monsieur Patrick Charland, professeur de l'Université du Québec à Montréal, a mené une étude sur l'impact de la COVID-19 sur le système éducatif québécois au sortir de la pandémie. Il a dressé un comparatif des CSS de l'île de Montréal et a découvert que les résultats baissent beaucoup mais que le CSSMB tirait ceux-ci vers la haut. Il a appelé cela « l'effet Marguerite-Bourgeoys ». Cette étude confirme de façon objective qu'on est en maintien avec d'excellents résultats. Nous diplômons nos élèves à hauteur de 88,8%. Il

n'y a pas d'inquiétude. Cependant, le CSSMB ne s'assoit pas sur ses lauriers. On continue à avoir des attentes élevées et à vouloir tirer nos élèves vers le haut.

Il a été demandé à monsieur Lavoie comment améliorer Mozaïk car beaucoup de parents se plaignent qu'il n'est pas aussi facile que le Pluriportail. Monsieur le DGA en convient. Il souligne qu'on utilise Mozaïk depuis deux ou trois ans. Il est un peu moins performant que le Pluriportail. Ce dernier existait depuis 12 ou 13 ans et avait été bien développé. Par contre, le Pluriportail est une plateforme qui avait été développée en dehors des CSS. Il s'agit d'une plateforme qui posait des risques au niveau de la sécurité des informations et au niveau de la confidentialité des renseignements. C'est la raison pour laquelle le CSSMB s'est tourné vers la plateforme Mozaïk qui est une plateforme entièrement sécurisée. Cependant, la plateforme Mozaïk n'est pas totalement développée. Le CSSMB travaille avec la [GRICS](#). Il s'agit de l'entreprise qui développe les plateformes scolaires au Québec en partenariat avec les CSS. Le CSSMB souhaite que cette plateforme soit de plus en plus performante. Il ajoute qu'on sait, au moins, que nous sommes sécurisés sur cette plateforme et que nos renseignements ou les résultats des enfants, par exemple, ne se retrouveront pas sur la place publique.

Monsieur Lavoie indique avoir reçu une question en lien avec les maternelles 4 ans à la suite d'un [article paru à TVA Nouvelles](#). Monsieur le DGA mentionne que notre CSS a ouvert beaucoup de groupes de maternelles 4 ans depuis quelques années. Nous en sommes à 33 groupes dans 18 écoles (467 élèves). Une inquiétude a été soulevée suite à l'annonce du gouvernement. Est-ce que ces annonces de mises en pause ou d'ouvertures moins rapides que prévues vont avoir un impact sur les ouvertures de groupes prévues au CSSMB? Monsieur Lavoie souligne qu'on n'a pas d'information que ce sera bloqué. Le projet, au CSSMB, est d'ouvrir 7 groupes de plus l'an prochain. Cela sera réparti dans 5 écoles supplémentaires (25 écoles). On aurait alors 640 élèves en maternelle 4 ans. Ces ouvertures de 7 groupes supplémentaires sont dans les prévisions de l'Organisation scolaire. On attend le feu vert du ministère de l'Éducation pour les ouvrir. On ne pense pas qu'on aura un feu rouge puisque les écoles identifiées pour ces ouvertures ont la place pour les recevoir. Il évoque, entre autres, les agrandissements des écoles Saint-Rémi et Saint-Louis.

Madame la présidente rappelle que la procédure du Comité de parents stipule que les membres du public ne sont autorisés à intervenir ou à poser des questions que lors du point prévu à cette fin dans l'ordre du jour. Les questions peuvent être communiquées par les membres du public au délégué qui les représente afin qu'il les achemine en avance.

Un substitut revient sur les postes à combler au CSSMB. Il demande quel est le nombre d'affichages en lien avec ces postes ayant été émis et depuis combien de temps le CSSMB tente de les combler. Il demande également quel est le pourcentage d'enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s sont affecté(e)s aux classes spécialisées. Il revient ensuite sur le taux de 88.8% de diplomation du CSSMB. Il mentionne qu'on avait mentionné, dans les médias et dans les rapports de différentes instances, que le taux d'échec des élèves HDAA ne faisait pas partie du pourcentage. Il demande si c'est également le cas au CSSMB. Il désire savoir si les taux de réussite des élèves HDAA sont inclus dans le taux de 88.8% évoqué. Monsieur le DGA mentionne que nos élèves HDAA qui se rendent vers un programme qualifiant sont nécessairement inclus. Il cite l'exemple, des élèves qui vont terminer en FPT ou en FMS. Il ajoute qu'on a des élèves passés par des classes EHDAA qui terminent leur secondaire 5. Il ajoute qu'ils font partie de ce taux. Le substitut interroge monsieur le DGA au sujet des autres élèves qui ne sont pas inclus et demande s'il a des réponses pour les premières. Pour le nombre de spécialisés, monsieur Lavoie avait précédemment donné le nombre de 358 postes. Pour être plus précis, on parle de 77 postes en adaptation scolaire. Monsieur Lavoie souligne que le substitut avait aussi demandé le taux de pourcentage sur le nombre. Il indique que cela représente 21,5%. Au régulier, on parle de 106 postes, au primaire, pour un pourcentage de 29.6%. Il reste les spécialistes, qu'on retrouve davantage au secondaire, mais qu'on retrouve également dans une certaine proportion au primaire, on parle de 175 postes, pour une proportion de 48,89%. On comprend qu'il y a quelque chose de facilitant chez les spécialistes. Lorsque,

par exemple, quelqu'un a un baccalauréat spécialisé en éducation physique, et non en enseignement de l'éducation physique, la formation est plus simple. Monsieur le DGA indique ne pas avoir le nombre d'affichages sous les yeux mais qu'il pourra effectuer un suivi auprès de la présidente du CP.

Un délégué mentionne que les résultats aux examens de français en secondaire 5 ont chutés l'an dernier. Il ajoute que le cours de citoyenneté et culture québécoise embarque. Bien qu'il soutienne apprécier ce cours, il relate que plusieurs écoles montréalaises prenaient des heures de leurs cours d'éthique pour les redistribuer en français afin d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement de cette matière. Il ajoute qu'elles ne seront plus capables de le faire avec l'arrivée de ce nouveau cours, faisant en sorte que le nombre d'heures d'enseignement du français va diminuer. Il demande ce qu'on peut faire pour éviter que les taux de réussite restent bas. Monsieur Lavoie mentionne qu'il y a une préoccupation là. Il indique qu'on est parfois allé chercher des heures dans le programme ECR. Un jugement de la cour nous a rappelé qu'on ne pouvait pas retirer des heures dans ce programme et cela s'appliquera avec le nouveau cours. Cela ne veut pas dire qu'il ne reste pas d'espace dans la grille-matière pour essayer d'augmenter les heures en français. Monsieur le DGA ajoute qu'il faut voir jusqu'où il est nécessaire d'augmenter les heures dans une matière. La science nous informe, au niveau de la pédagogie et de l'enseignement, qu'augmenter le nombre d'heures dans une matière ne donne plus rien au-delà d'une certaine limite. Toutefois, il faut quand même s'assurer d'un nombre d'heures suffisant. Il ajoute qu'il y a quand même la performance reconnue de notre organisation. Chez nous, les conseillers pédagogiques en français se sont mis très rapidement au travail lorsqu'on a reçu les résultats difficiles du mois de juin de l'an passé. Les conseillers pédagogiques sont allés analyser et décortiquer l'examen. Ils sont allés décortiquer là où c'était le plus difficile pour les élèves afin de rapidement ramener en formation ces éléments-là auprès des enseignant(e)s en français. Le CSSMB pense qu'on aura des résultats normaux cette année. Il ajoute qu'il s'agissait vraiment d'un examen surprise. On analyse les points de vulnérabilité chez nos élèves et le CSSMB a confiance que cela donne de bons résultats. Monsieur Lavoie convient que les résultats du mois de juin ont été difficiles et précise que beaucoup d'élèves ont passé des examens de reprise depuis ce temps-là. Ils ont été accompagnés et on a quand même augmenté beaucoup les résultats difficiles du mois de juin dernier. On est allé voir chacun des élèves et on a insisté pour les accompagner vers un nouvel examen. Monsieur le DGA soutient qu'on s'en sort avec des résultats qui ne sont pas trop mauvais.

Madame la vice-présidente mentionne qu'une question relative au transport scolaire, ayant été posée dans le chat par un membre du public provenant de l'école de l'Altitude, sera ajoutée dans un point de suivi. Elle ajoute que monsieur le DGA ne sera pas en mesure d'y répondre car des démarches sont menées avec les parents de l'école de l'Altitude. Madame la présidente indique que le délégué de l'école de l'Altitude a déjà communiqué avec le CP à ce sujet et qu'un suivi sera effectué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Ajout du point 6.6. : École de l'Altitude – Transport
- Ajout du point 15.1. : École Sainte-Catherine-Labouré - Souris

(CP/23-02/01)

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Nanta et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents, d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

(Proposé par monsieur Romain Nanta – Proposition adoptée à l'unanimité)

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RÉUNION – VÉRIFICATION DU QUORUM

- 1. PAROLE DU PUBLIC**
- 2. MOT DU DGA DU CSSMB (M. Alain Lavoie)**

- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2023**
- 5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 16 JANVIER 2023**
- 6. SUIVIS ET INFORMATION**
 - 6.1. Congrès annuel en ligne de l'Institut TA (22, 23 et 24 mars 2023)
 - 6.2. Plomb dans l'eau des écoles
 - 6.2.1. Mot du sous-comité
 - 6.3. Actualité dans les écoles concernant les réseaux sociaux
 - 6.3.1. Mot du sous-comité
 - 6.4. Élèves à besoins particuliers
 - 6.4.1. Mot du sous-comité
 - 6.5. Élections au CA
 - 6.6. École de l'Altitude – Transport
- 7. MOT DE LA PRÉSIDENTE**
 - 7.1. Correspondance
- 8. MOT DES DÉLÉGUÉS ET DE LA CONSEILLÈRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA**
- 9. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ DES CONFÉRENCES**
 - 9.1. Conférence du 22 février 2023 sur le plan d'intervention
 - 9.2. Conférences à venir
- 10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION, INNOVATION, ET COMMUNICATION**
- 11. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT**
- 12. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ**
 - 12.1. Création d'un sous-comité pour les prix Reconnaissance de la FCPQ
- 13. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA**
- 14. MOT DE LA TRÉSORERIE**
 - 14.1. Bilan financier du CP
- 15. VARIA**
 - 15.1. École Sainte-Catherine-Labouré - Souris
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (23 MARS 2023)**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2023

(CP/23-02/02)

IL EST PROPOSÉ par madame Aurora Bétancourt et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents que le procès-verbal de la séance du CP du 26 janvier 2023 soit adopté, tel que présenté.

(Proposé par madame Aurora Bétancourt – Proposition adoptée à l'unanimité)

5. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CX DU 16 JANVIER 2023

Madame Naim procède au dépôt du procès-verbal de la séance du CX du 16 janvier 2023.

6. SUIVIS ET INFORMATIONS

6.1. CONGRÈS ANNUEL EN LIGNE DE L'INSTITUT TA (22, 23 et 24 mars 2023)

Le point est reporté.

6.2. PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES

6.2.1. Mot du sous-comité

Les membres du sous-comité n'ont pas encore eu l'occasion de se rencontrer. Madame Riendeau souligne avoir en sa possession tous les procès-verbaux ayant traité de ce sujet. Elle souligne qu'elle transmettra les informations évoquées dans ces procès-verbaux aux membres du sous-comité qu'elle chapeaute. Elle mentionne être en discussion avec le CSSMB pour avoir accès à un intervenant pouvant être présent lors de la première réunion du sous-comité. Les membres du sous-comité pourront poser leurs questions. Elle ajoute que les travaux du sous-comité pourront ensuite débiter. Madame Riendeau souligne qu'elle doit rencontrer le DG du CSSMB après la semaine de relâche afin de discuter des besoins du sous-comité. Elle ajoute être aussi en contact avec la secrétaire générale du CSSMB. Le sous-comité est dans l'attente d'avoir un intervenant qualifié pouvant répondre aux questions du sous-comité.

Un substitut demande à madame Riendeau si un suivi a été effectué au niveau de la Santé publique. Elle répond que la première étape du plan de travail consiste à trouver une personne pouvant répondre aux questions. Après cette étape, l'agenda pourra être élaboré. Tout est à définir. C'est à ce moment que cette question pourra être adressée. Elle soutient qu'on a d'abord besoin de solidifier notre compréhension quant à l'enjeu du plomb dans l'eau des écoles.

6.3. ACTUALITÉ DANS LES ÉCOLES CONCERNANT LES RÉSEAUX SOCIAUX

6.3.1. Mot du sous-comité

Le point est reporté.

6.4. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

6.4.1. Mot du sous-comité

Madame Katherie Rochette indique que les membres du sous-comité qu'elle chapeaute ont tenu une première réunion. Une seconde rencontre est prévue après la semaine de relâche. La conseillère EHDAA a été invitée à se joindre au sous-comité.

6.5. ÉLECTIONS AU CA

Madame la présidente annonce que Maître Marie-Josée Villeneuve, secrétaire générale du CSSMB, assistera à la séance du CP du 23 mars prochain afin de présenter les élections à venir au CA et leur déroulement. Trois postes sont en élection. Il invite les intéressés à y penser.

Madame la vice-présidente souligne qu'il y aura une mise en candidature. Les candidats pourront présenter une vidéo ou une lettre. Le détail de la procédure sera communiqué aux membres du CP. Par la suite, tous les délégués auront à voter. Les trois personnes seront en élection par secteur. Madame Robitaille mentionne que le CP pourra communiquer les secteurs concernés aux membres. Elle souligne qu'il s'agit des secteurs de monsieur Ghislain Laporte (District Sud-Est), de madame Marie-France Caron (District Nord-Ouest) et de monsieur Yan Ouellette (District Sud-Ouest).

Il est mentionné qu'il s'agit d'un mandat de trois ans.

Un délégué soutient qu'il faut préciser le nom des RÉTAC concernés. Il mentionne qu'il est possible de poser sa candidature pour poste lié à un RÉTAC auquel on n'est pas associé si celui-ci est resté vacant après la première mise en candidature.

6.6. ÉCOLE DE L'ALTITUDE – TRANSPORT

Madame la vice-présidente rappelle que des parents de l'école de l'Altitude ont visité le CP, en janvier dernier, afin de l'interpeller au sujet de la demande de transport scolaire pour leurs enfants. Elle dit savoir que deux rencontres ont été tenues avec le CSSMB. Les parents ayant créé un comité à l'école de l'Altitude ont fait part de leurs inquiétudes et de leurs interrogations lors de la première rencontre. Par la suite, le CSSMB a effectué un suivi. Madame Robitaille évoque les enjeux, à savoir que les rues sont mal dégagées, que les trottoirs sont mal déneigés, qu'il y a du vagabondage causé par deux bars à proximité, etc. Le CSSMB a interpellé la ville, la police et la STM afin de demander l'ajout d'un arrêt dans un certain secteur. Le CSSMB a également interpellé la ville au niveau de l'éclairage. Le CSSMB a ensuite envoyé un courriel à ce comité afin de lui demander certaines précisions. Madame la vice-présidente mentionne que l'école de l'Altitude est une école secondaire. Elle souligne que toutes les écoles secondaires du CSSMB sont normalement desservies par la STM. Madame Robitaille mentionne qu'il y a encore du travail à faire avec le CSSMB sur certains points.

Le délégué de l'école de l'Altitude exprime le point de vue des parents. Elle indique qu'ils ont bien écouté les arguments leur ayant été formulés ainsi que l'analyse du CSSMB mais ils sont insatisfaits de la réponse obtenue. Ils continueront des démarches pour continuer de demander le transport scolaire.

Madame la vice-présidente indique que Maître Marie-Hélène Lambert, directrice (Service des affaires juridiques et corporatives), est le lien entre le CSSMB, le CP et le regroupement de parents de l'école. Il a été noté que les parents n'étaient pas satisfaits. Des interrogations subsistent sur certains points (ex : l'éclairage). Lors de la rencontre avec les parents, madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire et du Service du transport) a présenté un Powerpoint traitant de la géolocalisation des enfants. Aucun n'était situé à plus de 700 mètres. Madame la vice-présidente souligne qu'aucun transport scolaire n'est offert, même au primaire, lorsque la distance de marche est inférieure à 1.3 kilomètre. Elle ajoute que le CP comprend que des échanges sont en cours.

Le CP recommande que le travail se poursuive avec madame Nathalie Provost et que toutes les informations lui soient transmises. Madame Naim indique que madame Provost attend que lui soient fournis les noms des enfants situés à plus de 700 mètres afin d'effectuer une révision. Elle mentionne avoir rencontré madame Provost en compagnie de madame la vice-présidente. Elle ajoute que le dossier n'est pas clos. Le CP pourra effectuer un suivi du dossier.

7. MOT DE LA PRÉSIDENTE

7.1. CORRESPONDANCE

Madame la présidente signale que monsieur Constantin Fortier, ancien délégué au CP, lui a fait parvenir des informations au sujet du Forum « [Parlons éducation](#) », ainsi qu'un [article traitant de ce projet](#). Elle indique que le tout sera communiqué aux membres du CP. Madame Naim souligne que monsieur Fortier a donné sa permission afin qu'elle communique son adresse électronique à ceux et celles qui auraient des questions.

8. MOT DES DÉLÉGUÉS ET DE LA CONSEILLÈRE AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA

Madame Katherie Rochette annonce que la prochaine séance du CCSÉHDAA se tiendra le 7 mars prochain. Elle mentionne que l'Université Laval a sorti un [MOOC](#) (massive open online course) gratuit pour les parents d'élèves TDAH. Elle mentionne que les universités offrent des formations gratuites. Il en existe sur la douance et sur les TDAH s'adressant aux parents. Elle évoque une formation traitant de la réussite scolaire de [l'Université TÉLUQ](#) et une autre traitant des plans d'intervention, également à [l'Université Laval](#).

9. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INTÉGRATION ET CONFÉRENCES

9.1. CONFÉRENCE DU 22 FÉVRIER 2023 SUR LE PLAN D'INTERVENTION

Madame la présidente s'excuse, au nom du CP, pour les problèmes techniques ayant forcé l'annulation de la conférence du 22 février dernier. Elle annonce qu'une lettre sera envoyée à tous les parents pour s'excuser auprès d'eux et pour leur expliquer que cette situation était involontaire. Madame Naim indique que la présentation de cette conférence pourrait n'être que reportée. Le CP espère qu'une date pourra être trouvée ce faire.

Madame Bianca Nugent souligne être désolée pour cette annulation indépendante de sa volonté et soutient que la présentation de cette conférence n'est que partie remise.

9.2. CONFÉRENCES À VENIR

Madame la coordonnatrice désire présenter 6, possiblement 7, formations qui pourraient être cédulées à l'aide d'un « [mentimeter](#) » visant à sonder l'opinion des membres du CP. Madame Nugent souligne que tout est réglé avec les conférenciers.

Madame Nugent présente le calendrier des conférences qui sont réservées. Elle mentionne qu'il s'agit simplement de confirmer les dates. Elle indique qu'elle aimerait sonder les membres du CP au sujet des trois conférences à prévoir du [groupe COMMEUNIQUE](#). Madame la coordonnatrice mentionne avoir reçu une offre de service qu'elle déposera pour approbation. Elle ajoute que le CP bénéficie de passablement de budget car aucune conférence n'a été traitée jusqu'à présent.

En mars, nous aurions la possibilité de présenter une conférence du groupe CommeUnique. Madame Nugent indique que le groupe CommeUnique se spécialise dans la présentation de conférences destinées aux parents. Certaines conférences du groupe CommeUnique ont déjà été offertes par le CP dans le passé. Il serait aussi possible de présenter une conférence du regroupement Créativité Québec, intitulée « Maillage parents-profs ». Il s'agit d'un atelier de maillage pour mettre des parents et des professeurs en commun sur l'éducation au 21^{ème} siècle. C'est un regroupement qui milite sur une école davantage centrée sur les compétences. Madame la coordonnatrice souligne la possibilité de réserver cette conférence pour le mois de mars ou pour le début du mois d'avril.

Madame Nugent annonce qu'une seconde conférence du groupe CommeUnique sera offerte en avril prochain. Les conférences de CommeUnique sont d'une durée de 90 minutes et présentées sur la plateforme Zoom. Madame la coordonnatrice souligne qu'il y aurait aussi possibilité de présenter cette conférence en présentiel pour une assistance de 90 personnes et plus. Elle poursuit en indiquant qu'il serait probablement possible aussi de reprendre la conférence traitant du plan d'intervention en avril. Cela reste à confirmer mais les conférencières ont compris

la situation et se rendraient disponibles pour reprendre cette importante formation. Madame Nugent ajoute qu'on pourra reprendre cette conférence en septembre prochain comme c'était le cas lors des années passées.

Une troisième conférence du groupe CommeUnique sera présentée en mai prochain. Madame Nugent souligne que 12 thèmes différents sont possibles. Elle ajoute qu'il serait également possible de présenter une conférence du SPVM traitant de la cyberintimidation. Cette conférence serait présentée par la représentante policière communautaire du SPVM. Madame Nugent souligne que monsieur Alain Lavoie en a fait mention lors de son intervention.

Madame la coordonnatrice indique qu'une seconde conférence pourrait être présentée par le Service des ressources éducatives en juin prochain. Celle-ci traiterait de la transition du primaire vers le secondaire. Cette conférence serait présentée par monsieur Dominic Haché.

En réponse à une question, madame la vice-présidente mentionne les suggestions de conférences (ou de conférenciers) sont toujours les bienvenues. Celles-ci pourront être considérées lors de la planification des conférences de l'année prochaine.

Madame la coordonnatrice indique qu'un membre du CP doit être présent lors de la présentation d'une conférence. Elle ajoute qu'elle ne pourra pas être disponible pour animer ou coanimer chaque conférence. Elle souligne que madame Raymonde Gomis lui prête main forte. Elle ajoute ne pas penser, dans les circonstances, que d'autres conférences soient ajoutées cette année à moins qu'elles soient organisées par le promoteur. Madame Nugent relate que le groupe CommeUnique a offert de fournir son propre lien pour la plateforme Zoom. Madame la vice-présidente déclare que toute personne intéressée à porter assistance à mesdames Nugent et Gomis serait la bienvenue. Elle ajoute que ce coup de main serait fort apprécié.

Madame Nugent présente les 12 thèmes de conférences que propose le groupe CommeUnique. Les membres du CP procèdent à un vote pour afficher leurs préférences :

- 1) « Les comportements dérangeants. Un langage à décoder » (3%);
- 2) « Encadrement et bienveillance. Une recette gagnante » (0%);
- 3) « [Comment développer l'autonomie et la responsabilité chez mon enfant](#) » (30%);
- 4) « Moyens efficaces pour réussir mon rôle de parent » (3%);
- 5) « [Communiquer efficacement avec mon enfant adolescent](#) » (21%);
- 6) « Ma famille, mon équipe » (0%);
- 7) « Tous ensemble pour contrer l'intimidation » (3%);
- 8) « Développer l'estime de soi « Nous » » (3%);
- 9) « [Développer l'estime personnelle et la confiance en soi de mon enfant](#) » (15%);
- 10) « Le stress sans détresse pour une réussite scolaire » (6%);
- 11) « Stress sans détresse. Comment concilier travail/famille » (3%);
- 12) « Surmonter les défis du sommeil avec son enfant sans y laisser sa peau » (12%).

Madame la coordonnatrice prend note du fait que les conférences 1, 3 et 9 ont recueilli le plus de votes. Elle annonce qu'elle confirmera ces trois choix au groupe CommeUnique. Madame la présidente remercie mesdames Nugent et Gomis pour leurs efforts et leur travail.

10. MOT DE LA COORDONNATRICE DU COMITÉ INNOVATION ET COMMUNICATION

Le point est reporté.

11. MOT DE LA REPRÉSENTANTE DU COMITÉ PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT

Le point est reporté.

12. MOT DE LA DÉLÉGUÉE 1 À LA FCPQ

Mesdames Hala Jawlakh et Elham Eshaghpour ont assisté au Conseil général de la FCPQ du 4 février 2023. Madame Jawlakh indique qu'elles ont rédigé un résumé des points y ayant été traités. Celui-ci est disponible sur la page Teams du CP.

Madame Jawlakh mentionne que plusieurs sujets y ayant été discutés étaient fort intéressants. Elle évoque un schéma expliquant comment sont faits les différents programmes pédagogiques, qui les approuve ainsi que le rôle du CP. Le ministre de l'Éducation était présent et a échangé avec les membres de la FCPQ.

Madame Jawlakh rappelle que le CP a des places gratuites pour assister aux webinaires de la FCPQ. Elle mentionne le webinaire de la FCPQ, du 14 mars prochain (18 heures 30), intitulé « [Le plan d'intervention et le CCSEHDAA. Pour la réussite de tous les élèves](#) ». Elle évoque ensuite le webinaire de la FCPQ, du 21 mars prochain (18 heures 30), intitulé : « [PEVR et instances parentales. Formation interactive pour mieux comprendre le PEVR et son incidence sur les prises de décisions dans les instances parentales](#) » ainsi que celui du 28 mars (18 heures 30), intitulé « [Budget des établissements et facture-école. Pour que le compte soit bon](#) ».

Madame Jawlakh informe les membres du CP au sujet des [Distinctions Reconnaissance de la FCPQ](#). Elle rappelle qu'il fut question de créer un sous-comité afin de reconnaître l'engagement de membres du CP pour les enfants. Elle souligne que les CÉ peuvent également participer aux Distinctions reconnaissances. Madame Jawlakh indique qu'un gabarit de résolution est disponible sur le site web de la FCPQ. La résolution doit parvenir à la FCPQ avant le 15 avril prochain. Les noms des candidats peuvent être envoyés après cette date.

12.1. CRÉATION D'UN SOUS-COMITÉ POUR LES PRIX RECONNAISSANCE DE LA FCPQ

(CP/23-02/03)

IL EST PROPOSÉ par madame Hala Jawlakh et **RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents de mandater un sous-comité afin de se pencher sur les Distinctions Reconnaissance de la FCPQ, composé des membres suivants :

- Madame **Hala Jawlakh** (coordonnatrice)
- Madame **Elham Eshaghpour**
- Madame **Raymonde Gomis**
- Monsieur **Frédéric Dubé**

(Proposé par madame Hala Jawlakh – Proposition adoptée à l'unanimité)

Madame Jawlakh souligne que madame Katherie Rochette était également présente à la FCPQ. Elle assistait au Forum pour les parents d'élèves HDAA. Madame Raymonde Gomis a également assisté virtuellement à ce Forum.

13. MOT SUR LA DERNIÈRE SÉANCE DU CA

Madame Anne-Hortense Ebena a assisté à la dernière séance du CA. Elle mentionne que des élèves du CEA de LaSalle étaient présents afin de questionner monsieur Paul St-Onge (DGA) au sujet d'une éventuelle fermeture du point de service. Monsieur St-Onge a souligné que ce n'était pas évident en ce moment à cause de la pénurie de main-d'œuvre. Il a également évoqué les ressources matérielles. Madame Ebena indique qu'une question

a été posée à propos de la distance à parcourir. Il a été mentionné que certains adultes ne parviennent pas à se rendre au CEA car il est situé loin. Monsieur St-Onge a déclaré que tout est possible et qu'il faut s'asseoir afin de regarder quelles pourraient être les solutions. Madame Ebena indique que le CEA est fréquenté par 145 élèves dont 51 habitent à moins de 30 minutes. Cependant, monsieur St-Onge a proposé de s'asseoir pour regarder s'il serait possible d'offrir des cours à distance aux élèves éloignés et vérifier si certains d'entre eux pourraient fréquenter un centre plus proche de chez eux.

Madame Ebena relate qu'une question a été posée en lien avec une résolution ayant été prise en décembre dernier quant à la relocalisation des plus petits à LaSalle. Le parent voulait savoir si le CSSMB s'était penché sur cette résolution. Elle soutient que monsieur St-Onge a répondu affirmativement. Les réponses ayant été recueillies suite à un sondage seront considérées le moment venu.

Monsieur Dominic Bertrand (DG du CSSMB) a pris la parole afin de souligner une enquête menée dans les écoles primaires au sujet de la santé psychologique des élèves. Ceux-ci auront à répondre à un sondage dont les résultats seront ultérieurement publiés.

Les membres du CA ont traité de la nomination du Protecteur de l'élève en huis clos. Il fut ensuite question du PEVR. Un comité a été mis en place et est en train de travailler sur le dossier. Madame Ebena signale qu'il fut question des sept grandes orientations contenues dans le PEVR et en ont évoqué (ex : le bien-être et la santé des élèves et du personnel, la réussite, etc.). Madame Ebena soutient qu'on s'est basé sur les valeurs mises de l'avant par l'UNESCO en lien avec les enfants plus vulnérables (ex : la faim, la pauvreté, etc.).

Madame Ebena mentionne que monsieur Bertrand a paru agacé par de fausses informations circulant à l'effet qu'on ferait sauter les élèves étant en retard dans leur parcours scolaire.

Madame Ebena indique que des résolutions ont été adoptées à l'unanimité (ex : déficit des écoles, poids des adultes, transport scolaire, etc.) et que la prochaine séance du CA se tiendra le 21 mars 2023.

14. MOT DE LA TRÉSORERIE

14.1. BILAN FINANCIER DU CP

Le point est reporté.

15. VARIA

15.1. ÉCOLE SAINTE-CATHERINE-LABOURÉ - SOURIS

Avant de céder la parole au délégué de l'école Sainte-Catherine-Labouré, madame la présidente mentionne avoir discuté, en compagnie de madame Robitaille, à Maître Marie-Josée Villeneuve (DGA et secrétaire générale) au sujet de l'infestation de souris dans cet établissement. L'école Sainte-Catherine-Labouré fait partie de son district. Elle est déjà au courant et effectuera un suivi auprès de la direction de l'école.

Le délégué de l'école Sainte-Catherine-Labouré déclare que l'infestation de souris, évoquée par madame Naim, est telle que les enfants de la maternelle caressent les souris durant la sieste. Elle voudrait savoir si d'autres écoles ont vécu le même problème et ce que la direction d'établissement ainsi que les parents ont fait afin de régler ce problème. Elle dit avoir constaté une centaine de souris marchant dans le corridor. Elle soutient que la situation est invivable au point où les parents vérifient le sac de leurs enfants le soir pour s'assurer qu'ils n'ont pas ramené de vermine de l'école. Madame la présidente dit ne pas croire qu'une pareille situation se soit produite dans un autre établissement. Un délégué suggère de faire appel à

un exterminateur. Madame la présidente mentionne qu'un exterminateur visite apparemment l'école une fois par mois.

Madame Naim dit espérer que Maître Villeneuve parviendra à régler le problème avec la direction de l'école Sainte-Catherine-Labouré. Le délégué soutient que des souris sont observées à l'école Sainte-Catherine-Labouré depuis trois ans mais jamais à ce point. Un exterminateur visitait l'école tous les mois afin de placer des pièges à souris dans des endroits hors d'accès pour les enfants. L'école a deux étages, plus le sous-sol. Le délégué indique que la maternelle est située au rez-de-chaussée où l'infestation est la pire. Les souris ont même fait des trous autour du chauffage. Il y a un peu moins de souris au deuxième étage. Étonnamment, le SDG, situé au sous-sol, dit ne pas y avoir observé de souris.

Madame la présidente mentionne que le CP effectuera un suivi de ce dossier. Un membre demande si la Santé publique ne devrait pas être impliquée. Un délégué soutient qu'il s'agit d'un enjeu assez grand. Il déclare que c'est déjà arrivé dans une école en 2020 et qu'il a été nécessaire de la fermer durant plusieurs jours. Sans vouloir être alarmiste, il déclare qu'il y a de gros enjeux au niveau respiratoire, surtout avec les jeunes enfants. Il ajoute que cela pourrait même entraîner de graves maladies et qu'il ne faut pas prendre cette situation à la légère.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE – (23 MARS 2023)

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 55.

Madame Tania Naim,
Présidente 2022-2023 du Comité de parents

Monsieur Rudi Maghuin
Secrétaire aux minutes

*P.V. 23 FÉVRIER 2023 – CP
/rm*